

## Le nucléaire par la bande

*A l'ombre de la controverse nationale sur l'installation de centrales nucléaires, on continue, à un rythme de plus en plus accéléré, à installer le chauffage électrique direct à travers le pays entier. Derrière cette offensive de grand style des sociétés d'électricité — qui n'obéissent là du reste, qu'à la logique de leur politique de vente d'énergie — il faut voir une tentative délibérée d'imposer le nucléaire par la bande: on crée d'abord de toutes pièces un besoin accru en électricité, et on impose ensuite le nucléaire comme la seule façon de répondre à la demande (substitution du pétrole oblige!).*

*Les responsables de ces grandes manoeuvres énergétiques sont du reste assez sûrs de leur fait aujourd'hui pour publier leurs plans. Voyez par exemple le rapport concocté par un "groupe d'étude" de l'Union des centrales suisses d'électricité, de la SA BBC Brown Boveri et de la SA Sulzer Frères, travail intitulé "Le remplacement du pétrole, un problème résoluble" (sic). Suivons la démarche des experts, en trois temps:*

*1. Un constat "encourageant": "L'attrait croissant qu'exerce le chauffage à l'électricité se constate aussi au fait qu le nombre d'installations de chauffage électrique en Suisse a passé de 5000 en 1971 à 54 000 en 1978 ; aujourd'hui, 2 pour cent environ de tous les logements sont chauffés électriquement; ce sont suivant les besoins des appareils de chauffage direct, des chauffages à accumulation ou des systèmes mixtes combinant les deux premiers types".*

*2. Les perspectives d'avenir: "Vu l'importance du chauffage électrique pour le remplacement du pétrole, l'économie électrique s'est attaquée à un programme de développement de grande envergure; elle sera en mesure de chauffer élec-*

*triquement d'ici dix ans 10 à 15 pour cent de tous les logements suisses; à ce moment, se pourront être quelque 600 000 tonnes de pétrole qu'il n'y aura plus besoin d'importer chaque année".*

*3. Le besoin créé, on passe à l'indispensable nucléaire: "Du point de vue de la production le programme nucléaire suisse offre les conditions nécessaires pour la réalisation de ces objectifs; il est vrai que les centrales nucléaires seront construites tout d'abord afin d'assurer la couverture suffisante des besoins normaux d'électricité; cependant, les centrales nucléaires produisent ce que l'on appelle de l'énergie en ruban, soit une quantité de courant qui reste constante jour et nuit; pourtant, la demande d'électricité se concentre habituellement surtout sur les heures du jour et du soir; du fait de la mise en service de nouvelles centrales nucléaires, la marge de capacité inutilisée augmentera automatiquement en dehors des heures de pointe, spécialement pendant la nuit. Cette énergie peut être utilisée pour la production de chaleur; c'est pourquoi le chauffage des locaux ne nécessite aucune capacité de production supplémentaire mais permet au contraire une utilisation mieux équilibrée d'installations qui sont de toutes façons nécessaires pour les besoins normaux de courant".*

*CQFD. Admirable convergence des objectifs! Les promoteurs du nucléaire ont ainsi résolu un de leurs problèmes en lançant le chauffage électrique.*

*Revenons au quotidien concret! En fait, pour accélérer la propagation de ce chauffage aberrant, on compte sur deux arguments de vente qui sont les suivants:*

*— Le chauffage électrique direct est comparativement très bon marché à l'installation; cela est dû au fait qu'il n'y a pas de tuyaux à po-*

**SUITE ET FIN AU VERSO**

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 475 9 novembre 1978  
Seizième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Pierre Lehmann

# 475

# Le nucléaire par la bande

*ser, pas de citerne à installer et que les radiateurs électriques (appelés aussi "convecteurs") ne sont pas très chers.*

*— La structure des tarifs (cf DP 472) favorise encore ce genre d'installations: ils sont souvent dégressifs, encourageant le gaspillage (le système veut que ceux qui utilisent l'électricité rationnellement — lumière, moteurs, eau chaude en été — payent pour ceux qui en usent sans précautions), n'incitant donc pas à la réflexion lors de l'équipement des appartements. Qui plus est, les maisons munies d'un chauffage électrique ont droit à un tarif de faveur unique, valable également pour la lumière, la cuisine, etc. (notons toutefois que ce traitement préférentiel n'est consenti que si on n'utilise aucun autre moyen de chauffage que l'électricité; celui qui installerait un complément au bois, par exemple, verrait son tarif augmenter: pénalisation d'un retour éventuel à un mode de chauffage raisonnable!).*

*Devant une telle épreuve de force, il faut rappeler les points suivants, qui devraient fonder une intervention rapide et énergique des pouvoirs publics, lesquels, rappelons-le, sont partie prenante à la gestion de la plupart des sociétés d'électricité:*

*1. Le chauffage électrique direct est un gaspillage organisé d'énergie noble à grande échelle. Nous l'avons déjà développé dans ces colonnes, nous n'y reviendrons pas.*

*2. La substitution du pétrole par l'électricité à des fins d'indépendance énergétique est un leurre si cette électricité doit être fournie par des centrales nucléaires ou thermiques ordinaires (gaz, pétrole).*

*3. Une maison équipée d'un chauffage électri-*

*que direct est très difficile à reconverter à un mode de chauffage raisonnable, parce qu'elle n'a pas la tuyauterie nécessaire pour la circulation d'un fluide caloporteur (une vague d'installations de ce genre compromet donc de façon durable une reconversion éventuelle de l'approvisionnement énergétique du pays).*

*4. L'installation de chauffages électriques directs augmente non seulement le besoin en puissance électrique moyenne indispensable pour fournir globalement l'énergie, mais contribue aussi à élever le seuil minimum de la puissance de pointe (celle qui exige plus de centrales nucléaires ou autres).*

*5. Toute maison passant au chauffage électrique multiplie sa consommation de courant au moins par quatre; il en résulte qu'une seule maison chauffée électriquement annule les efforts d'économie de quarante ménages qui auraient réussi à abaisser leur consommation de 10 pour cent. En fait, il est vain d'espérer une diminution de la consommation d'électricité en Suisse tant que l'installation de chauffages électriques se poursuivra.*

## Des producteurs d'électricité qui cachent leur jeu

Le débat (tactique) ouvert par les organisations qui lancent un référendum contre l'arrêté fédéral modifiant la loi atomique de 1959, et adopté par les Chambres fédérales le 6 octobre dernier, bat son plein. Il faut admettre que, hors d'un cercle de convaincus, l'opinion ne s'y retrouve pas dans cet entrecroisement du délai référendaire (mi-janvier) et de la campagne pour la votation (début février) sur l'initiative pour une démocratisation dans la construction des centrales nucléaires. Nous soulignons (DP 473) le risque de voir se concrétiser, en cas de rejet de l'initiative, une alliance contre-nature: les promoteurs du nu-

cléaire avec les adversaires de l'atome et partisans du référendum. Une alliance qui aboutirait à coup sûr au rejet de l'arrêté fédéral en question, et mènerait en définitive au "statu quo" nucléaire actuel!

Ce risque est nul, nous ont déjà écrit quelques correspondants, manifestant non pas leur confiance dans le succès de l'initiative, mais spéculant que les pro-nucléaires, ne changeraient pas ensuite leur fusil d'épaule...

### Contre l'initiative donc pour l'arrêté

C'est à voir! Nous versons une nouvelle pièce au dossier, l'intervention du président de la direction d'Énergie Ouest Suisse, Christophe Babaianz, lors d'un récent séminaire destiné aux membres du Comité romand contre la pénurie d'énergie (cf. Bulletin de la Société pour le développement de l'économie suisse, 31.10.1978). L'ancien président de l'Union des centrales suisses d'électricité était chargé de faire le point de la "situation nucléaire". Ecoutez à quel point son adhésion à l'arrêté fédéral est fragile, fondée en définitive uniquement sur son rejet total de l'"initiative anti-atomique"! Détaillant les innovations contenues dans l'arrêté en question, il disait, nous citons:

"La procédure de consultation (articles 5 à 9) a été poussée très loin. L'auteur d'un projet de centrale nucléaire devra s'armer d'une bonne dose de patience. Vous pouvez en juger: le requérant ayant présenté sa demande d'autorisation générale par écrit auprès de la Chancellerie fédérale, avec justification à l'appui, le Conseil fédéral la fera publier dans la Feuille fédérale, tout en procédant au dépôt public des documents. D'importants travaux préparatoires seront nécessaires pour que le requérant puisse simplement aborder cette première étape.

### De nonante jours en nonante jours

"Une fois la demande publiée, la possibilité sera donnée à chacun de formuler ses objec-

tions dans un délai de nonante jours. Il est probable qu'une montagne de papier va s'accumuler au Palais fédéral, mais c'est à ce prix, paraît-il, que pourra être observé un saint respect de la démocratie... Toutefois, et c'est là une limitation bienvenue, si chacun a le droit de s'exprimer, il n'en aura pas pour autant la qualité de partie — c'est-à-dire, si vous préférez le droit d'intervenir complètement — dans la procédure d'autorisation. Ont qualité de parties les personnes dont les droits ou les obligations pourraient être touchés par la décision à prendre, ainsi que les autres personnes, organisations ou autorités, qui disposent

## L'industriel et les experts

*Le rapport élaboré par la commission fédérale pour une conception globale de l'énergie est terminé; on attend sa publication dans la Suisse entière avec une certaine impatience. Il faudra un certain temps pour déchiffrer les centaines de pages négociées par les experts mandatés par la Confédération pour faire le point sur un sujet délicat entre tous. D'ores et déjà un petit rappel, sous forme de question: qui, parmi les spécialistes en cause, aura été capable de contrebalancer le poids des intérêts représentés par le président du cénacle, Michael Kohn? Lorsqu'on lui pose la question: dans cette commission, pourquoi pas un président "neutre"? Michael Kohn répond (cf. le mensuel "Bilanz" de novembre qui publie un passionnant entretien avec ce capitaine d'industries): "un adversaire des centrales nucléaires aurait-il été neutre?". Une pirouette qui ne suffit pas à masquer les "qualités" pesantes de M. Kohn dans le secteur de l'énergie au niveau helvétique, voire mondial. Pour mémoire, ses cinq sièges les plus importants au sein du groupe Motor-Columbus.*

d'un moyen de droit contre cette décision. "Parallèlement, le Conseil fédéral doit consulter les cantons et les services spécialisés de la Confédération, qui disposent d'un "délai convenable" pour répondre. Les cantons consultent à leur tour les communes intéressées, dont ils sont tenus d'indiquer l'avis dans leurs réponses. De plus, le Conseil fédéral doit requérir des expertises portant notamment sur le stockage des déchets radioactifs, le besoin et les objections et avis présentés. "L'étape suivante consiste pour le Conseil fédéral à publier les conclusions formulées dans

— *Directeur général d'Alussuisse et responsable du secteur énergie de cette multinationale qui, directement, contrôle plus ou moins largement 94 sociétés, 35 en Europe, 28 dans le reste du monde et 31 en Suisse, dont Lonza.*

— *Président du conseil d'administration de Motor-Columbus dont le poids est déterminant dans les plus grandes sociétés productrices d'énergie de notre pays.*

— *Président du conseil d'administration de Atel, Aare-Tessin, dont la capacité de production énergétique est de 8 milliards de kwh.*

— *Président du conseil d'administration de la plus importante entreprise nucléaire de Suisse, Gösigen-Däniken.*

— *Président du conseil d'administration d'Electricité Emosson SA.*

— *Président du conseil d'administration de Südelektra, holding spécialisée dans les investissements énergétiques en Amérique latine (cf. affaire CIAE en Argentine: le mouvement de repli est amorcé).*

les avis et rapports d'expertise, avec dépôt public de ces derniers. Un délai de nonante jours est à nouveau octroyé à chacun pour présenter ses objections aux conclusions formulées dans les avis et les rapports d'expertise. "Une fois écoulé le délai de nonante jours, le Conseil fédéral invite les cantons, les services fédéraux ou les experts à se prononcer sur les objections auxquelles leurs conclusions ont donné lieu, et ceci dans un délai convenable. Et ce n'est qu'après cette dernière étape de la procédure de consultation que le Conseil fédéral prend une décision, laquelle, je le rappelle, doit encore être ratifiée par l'Assemblée fédérale".

Au vu de ces quelques lignes, d'où vient cette certitude aux partisans du référendum, que les adeptes du "tout-nucléaire" ne saisiront pas l'occasion, toujours en cas de rejet de l'initiative (la dernière décision autrichienne autoriserait-elle un pronostic à cet égard?), de s'épargner cette "procédure", en favorisant de tous leurs moyens de propagande — ils sont énormes, financement de la collectivité! — un retour à la situation actuelle, beaucoup plus, scandaleusement permissive?

Car il faut ajouter que Christophe Babaiantz a d'autres griefs à l'égard de l'arrêté. Ces mots à propos de l'article 3 prévoyant que l'autorisation générale est subordonnée à la condition que soit garantis l'élimination sûre et à long terme ainsi que l'entreposage des déchets radioactifs (sans compter que la désaffectation et le démantèlement des installations doivent être alors réglés): On peut s'étonner que l'homme de 1978 exige que soient réglés dès maintenant des problèmes des années 2020 ou 2030; les générations futures, dont on parle tant, jugeront si ce comportement était raisonnable ou, au contraire, présomptueux".

Et cette note finale: "L'arrêté, il faut bien le dire, n'est pas accueilli avec enthousiasme par l'économie électrique, qui y voit une source d'innombrables difficultés".



## NOTE DE LECTURE

### Le petit monde de la recherche

“En Suisse, il y a trop de recherches médiocres, on investit trop dans la recherche moyenne”. Cette déclaration du nouveau président du Conseil suisse de la science, le professeur zurichois Gerhard Huber, donne envie d'en savoir davantage. Tant il est vrai que la recherche scientifique — les domaines où elle pousse l'investigation, la hiérarchie rigide et la compétition entre les chercheurs, la prétention de certains d'entre eux, les crédits importants qui sont à disposition et la manière dont ils sont attribués — reste un secteur mystérieux, sans transparence, encore auréolé du prestige de la science.

Cette enquête fouillée, c'est un romancier qui nous l'offre, et elle dépasse de loin, dans la profondeur et la précision de la notation, ce qu'une analyse sociologique pourrait nous offrir: à propos de l'ouvrage de Walter Vogt, “Le congrès de Wiesbaden” (1) on peut dire sans exagérer que la fiction est à la hauteur de la réalité.

L'auteur psychiatre lui-même, met en scène un professeur, directeur d'une importante clinique psychiatrique. Cescientifique, dont la notoriété dépasse les frontières de la Suisse, est aux prises avec un problème coriace: il s'est vu attribuer un important crédit du Fonds national pour la recherche scientifique, mais il ne sait pas quoi en faire! Qu'importe, le mouvement initial a été lancé, et le travail va s'effectuer tout de même, de manière mécanique, pourrait-on dire.

Partant de ces prémisses, Walter Vogt peut dérouler son fil et mettre en place toutes les caractéristiques du monde scientifique, avec un humour froid et d'autant plus dévastateur qu'il singe avec un sérieux imperturbable le langage des scientifiques.

On ne prête qu'aux riches; le dicton est aussi valable pour la recherche: notoriété et relations sont les conditions nécessaires pour décrocher un crédit; plus la demande est ambitieuse, et plus elle sera crédible (un projet modeste n'a guère de chance d'être pris au sérieux); l'idéal est de “travailler avec des choses qui n'existent pas: plus

une chose est abstraite, plus elle est signifiante”.

La notoriété appelle la notoriété; le congrès de Wiesbaden qui s'approche sera l'occasion pour le professeur-directeur de faire “une communication” à la hauteur de sa réputation. Mais toute recherche digne de ce nom implique la création d'une équipe qui mènera le travail; le directeur doit néanmoins veiller à choisir des collaborateurs qui ne risquent pas de lui porter ombrage, ni trop ambitieux, ni trop brillants, et surtout dont les noms commencent par des lettres très éloignées de ses initiales dans l'ordre alphabétique — ordre des signatures oblige...

Le roman de Vogt est un commentaire parfait des déclarations du nouveau président du Conseil suisse de la science; c'est aussi l'occasion de rire un bon coup à propos d'un milieu où l'humour n'est pas une qualité dominante.

R.B.

1) Editions Bertil Galland, Vevey, et Ex Libris, Lausanne; collection “les meilleurs romans contemporains de Suisse alémanique”.

### Des femmes potiches

Le comité de l'Alliance des sociétés féminines, contrairement à ce que sa dénomination pourrait laisser croire, ne s'occupe pas des problèmes des femmes.

Cet organisme vient en effet de décider de se taire au sujet de l'initiative tout récemment lancée “pour une protection efficace de la maternité”; la cause profonde de ce mutisme étrange: une forte minorité des organisations membres de l'Alliance craint que l'assurance maternité obligatoire (cf. DP 456) soit une charge trop lourde pour l'économie helvétique.

On se souvient que la même Alliance s'était proprement défilée lors du lancement de l'initiative “pour l'égalité entre hommes et femmes”, prétextant que la voie choisie n'était pas la bonne.

Gageons que l'Alliance ne va pas tarder à publier un communiqué se distançant du postulat de l'égalité entre les sexes, au vu de la conjoncture économique...

Voici confirmées les limites bien étroites d'une organisation qui prétend traduire au plus haut niveau national les aspirations féminines, qui ne se révèle capable que de belles déclarations de principe lors des grandes occasions, et retire ses billes dès qu'un engagement plus concret se profile à l'horizon, dépendante qu'elle est des humeurs de ses associations membres, lar-

gement dominée par un comportement politique inspiré des associations “masculines”  
Des femmes potiches.

Rectification. Le Video-collectif n'était pour rien dans la réalisation de “La mort du grand-père” dont nous parlions dans DP 473. Ce sont les collaborateurs de la cinéaste Jacqueline Veuve qui nous le précisent et nous envoient un générique complet, à la manière du petit écran: Willy Rohrbach, image, Pierre-André Luthy, son, Jean Mayerat, assistant de réalisation, Edwige Ochsenbein, montage, Georges Janett, conseiller technique, Luc Yersin, mixage.

## **Agriculture : la grande solitude du sommet**

La liberté de vote laissée par l'Union syndicale suisse, et surtout le "non" du Parti socialiste suisse à l'arrêté fédéral sur l'économie laitière (soumis au référendum populaire) ont provoqué quelques remous dans le monde politique.

Jusqu'à maintenant la gauche, en matière agricole, se contentait de défendre les intérêts des consommateurs, sans trop se préoccuper de la condition paysanne. Le problème du "contingentement" divisant essentiellement les agriculteurs, on imaginait déjà les socialistes faisant confiance à la solution officielle. En fin de compte, les moins gênés par cette décision de la gauche ne sont pas, on l'imagine, les promoteurs du référendum, qui ne s'attendaient pas à un tel renfort !

On assiste donc à une sorte de mutation sur la scène politique, mutation qui en suit très directement une autre : pour la première fois aussi nettement, grâce à l'arrêté fédéral en quelque sorte, on voit s'opposer les intérêts des gros agriculteurs (ils contrôlent l'organisation faîtière officielle, l'Union suisse des paysans) et ceux de la majorité.

Examinons les enjeux de plus près ! Le référendum, soutenu par l'Union des producteurs suisses et les comités de paysans, s'oppose au contingentement et à ses modalités d'application parce qu'il est fondé sur deux références inacceptables : d'une part la production des années laitières 1974-1976 pour la première opération de répartition par société et d'autre part le rapport entre le lait coulé et la surface de l'exploitation, pour la répartition individuelle à l'intérieur de la société (plus ce rapport est élevé, plus la quantité de lait coulé par hectare est grande, et plus la pénalisation qui

frappe le contingent individuel est importante : elle peut aller jusqu'à 20 pour cent). Inutile de vouloir comprendre le débat agricole actuel sans avoir en mémoire ces deux points de repères. De là découle toute la controverse. Car c'est dans les petites et moyennes exploitations, celles où la modestie de la surface exige des productions intensives comme la production laitière, que le nombre de vaches par hectare est le plus élevé. Ainsi se trouvent frappés (à travers le calcul du "rapport" indiqué plus haut) ceux-là mêmes que la phraséologie officielle affirme défendre ! La mesure devait toucher les "paysans de gare", mais une analyse un peu sérieuse a révélé qu'il s'agissait d'une tromperie : beaucoup moins nombreux qu'on ne l'imaginait — le canton de Vaud n'en compte aucun — ils se recrutent parmi les petits exploitants, ceux qui ne disposent pas des terres suffisantes...

Quant au contingentement par sociétés, il multiplie les tensions entre les membres de ces collectivités, puisque la production, la surface de chaque exploitation, influent sur la capacité de tous.

### **Pénalisation des petits et spéculation**

Et tout se passe comme si cette pénalisation des agriculteurs petits et moyens ne suffisait pas. En fait, le contingent relance la spéculation, puisque chaque hectare supplémentaire permet d'augmenter la production laitière : nouvelle prime à ceux qui possèdent les capitaux suffisants ! On note ainsi, dans la région de Gruyère, des loyers qui ascendent jusqu'à Fr. 1000.— l'hectare, alors que dans le Gros de Vaud — où la productivité est plus grande — on tourne autour des Fr. 400.—.

A l'origine très défavorable aux régions de montagne, le projet fédéral a subi des modifications au fur et à mesure de la campagne référendaire. Le postulat que vient de pré-

sender le conseiller national Rechling, par ailleurs président de l'Union suisse des producteurs de lait, et qui tend à donner aux exploitations de montagne la possibilité d'accroître leur production, devrait même diviser définitivement les opposants.

A quelques semaines des votations, le doute commence à s'emparer des milieux agricoles, hier encore partisans enthousiastes du référendum. C'est que, disposant de la quasi-totalité des tribunes officielles et professionnelles, l'establishment présente l'arrêté fédéral comme le seul rempart contre un démantèlement des subventions. Il n'en est évidemment rien !

Au-delà de ces soubresauts importants, un constat apparaît d'ores et déjà certain : moins que jamais, elles ne semblent assez convaincantes pour faire admettre à leurs adhérents les contraintes que la situation économique impose.

de la majorité dans le dialogue qui devrait s'engager entre elle et les autorités ; moins que jamais, elles ne se révèlent capables de mettre au point un projet agricole global ; moins que jamais, elles semblent assez convaincantes pour faire admettre à leurs adhérents les contraintes que la situation économique impose.

Bien mieux que le contingentement, le système des prix différentiels, suivant la quantité livrée et la région, devrait permettre d'atteindre les deux objectifs essentiels de toute politique agricole digne de ce nom : le maintien du revenu des producteurs moyens, avec une diminution parallèle du subventionnement des plus gros d'une part ; et d'autre part la réorientation de l'agriculture de plaine vers des productions actuellement déficitaires, pour permettre aux régions de montagne de vivre des seules productions qui leur soient permises. De tels objectifs ne peuvent être choisis et atteints que par une négociation générale avec l'ensemble de la paysannerie suisse.

## Les soucis des Suisses

L'apparition de la "lutte contre la drogue" en deuxième position dans les préoccupations des Suisses (sondage par Isopublic pour le Crédit Suisse en août dernier) aura certainement étonné. Que ce souci-là prenne le pas sur le chômage, la prévoyance vieillesse, la lutte contre le terrorisme, l'instruction, l'inflation, les charges fiscales (dans l'ordre), et ne soit supplanté que par la "protection de l'environnement" (déjà "premier" en 1972 lors du premier sondage de ce genre, et n'ayant pas quitté les trois premiers rangs en 1974 et 1976) doit refléter à la fois un sentiment d'impuissance face à ce phénomène envahissant et mal connu et la place que lui accordent les moyens de communication de masse jour après jour. En 1972 déjà, la lutte contre la drogue était

considérée par l'ensemble des personnes interrogées comme un des secteurs les plus préoccupants de la vie sociale et économique (en 1974 et 1976, elle ne se retrouve plus dans le tableau publié par le Crédit Suisse alors que dominant les problèmes de l'emploi et ceux relatifs à l'inflation).

Il y a six ans donc le détails des réponses enregistrées sur ce sujet autorisait les "sondeurs" à conclure que si les Suisses et les Suissesses s'inquiétaient de ce problème (davantage en Suisse romande qu'en Suisse allemande, plus les femmes que les hommes), ils demandaient qu'on réagisse "avec bon sens": les partisans d'une meilleure prise en charge des drogués étaient nettement plus nombreux que ceux d'une intensification de la répression policière et judiciaire (les deux tiers des participants au sondage préconisaient de "s'attaquer au mal avec des méthodes modernes", demandant que les toxicomanes soient traités, suivis et

dirigés; une forte minorité se recrutant essentiellement chez les personnes âgées et les milieux modestes demandait une action plus énergique de la police et des tribunaux). Ci-dessous des chiffres officiels qui aideront à situer quantitativement et géographiquement le phénomène de consommation (et de répression de la consommation!) de la drogue en Suisse, tel qu'on peut l'appréhender à travers l'appareil judiciaire et policier.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Grands écrivains côté pile et côté face

Parcourant les innombrables articles, et les études, et les essais parus à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Rousseau, j'ai eu quelquefois l'impression déconcertante que tout l'effort de la critique moderne (et pas seulement à propos de Rousseau) est d'ignorer délibérément ce qu'il a dit, ou plus exactement de l'utiliser contre lui, de vouloir dépasser, déceler dans son "discours" des choses qui y seraient à son insu; de sonder ce discours pour tenter d'y découvrir des mots, des expressions, qui le "trahiraient" (comme on dit si bien!), etc.

Et tout cela parce que ce qu'il a dit, les deux ou trois choses qu'il a dites, celles-là très consciemment, les deux ou trois choses assez simples (celles-mêmes que relisait peut-être Robespierre, tandis qu'il rédigeait ce dernier discours du 8 Thermidor, sur lequel il comptait...) qu'il a dites *irrecevables*.

Et par exemple celle-ci: "Le premier qui ayant enclos un terrain, s'avisait de dire, *ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, de misères et d'horreurs, n'eût point épargnés au Genre humain celui qui arrachant les pieux ou comblant le fossé..." Etc!

Alors, parlons plutôt de la fessée de 1723, et du masochisme de Rousseau, et de son exhibitionnisme, et de ses amours avec "Maman"

## DÉNONCIATIONS POUR INFRACTIONS A LA LOI SUR LES STUPEFIANTS EN 1977

	Total	Femmes	Hommes	Suisses	Etrangers	15-25 ans	26-40 ans	Récidives
Zurich	1312	234	1076	1054	253	1116	177	621
Berne	573	106	467	518	55	503	66	274
Lucerne	101	21	80	90	11	91	7	49
Uri	12	4	8	10	2	12	—	1
Schwytz	22	2	20	20	2	22	—	4
Obwald	24	4	20	22	2	24	—	5
Nidwald	—	—	—	—	—	—	—	—
Glaris	1	1	—	1	—	1	—	1
Zoug	43	16	27	40	3	41	2	21
Fribourg	245	50	195	222	23	230	14	129
Soleure	167	29	138	148	19	155	9	74
Bâle-Ville	699	126	559	524	161	560	118	339
Bâle-Campagne	123	13	110	115	8	110	8	48
Schaffhouse	50	9	41	34	16	47	3	23
Appenzell Ext.	8	1	7	5	3	7	1	7
Appenzell Int.	—	—	—	—	—	—	—	—
St-Gall	120	28	92	99	21	101	19	64
Grisons	74	13	61	59	15	60	14	29
Argovie	304	52	252	250	54	270	34	135
Thurgovie	126	19	107	111	15	115	10	49
Tessin	525	111	414	338	187	433	88	231
Vaud	530	100	430	427	103	482	42	245
Valais	262	41	221	224	38	245	16	131
Neuchâtel	172	28	144	146	26	159	13	75
Genève	327	71	256	201	126	262	64	131
Total	5820	1079	4725	4658	1143	5046	705	2686

(je ne dis pas que ce soit sans intérêt; je dis que ce n'est pas le seul intérêt): Dieu merci, Proudhon, qui dira à peu près la même chose au siècle suivant, écrivait mal... En un mot, récupérons-le.

... Et même Ramuz. Dont certes je ne vais pas faire un écrivain "engagé", mais que nous autres, maîtres d'école, continuons de lire et de faire lire allègrement, malgré *Raison d'Etre* (dont il est d'usage de ne retenir que les dernières lignes, sur la phrase, scandée dans son rythme "par le retour du lac sur les galets d'un beau rivage, quelque part, si on veut, entre Cully et Saint-Saphorin") et sa dénonciation virulente de l'école (presque aussi virulente que celle de Gilliard), sa condamnation sans appel — l'école qui est cause que la plupart cessent "de vivre avant trente ans" (Ch.II) n'ayant jamais connu leur pays dont on leur a défendu l'accès (id.), après avoir été rendus dociles, trop dociles (id.), "incapables d'agir" (ch. III), "tombés au crépuscule le plus desséchant, complètement détruits enfin par l'analyse" (id). Etc!

Alors parlons d'autre chose: du style de Ramuz, de ses images, de tout ce que vous voudrez, que nous puissions le célébrer dignement et officiellement — et que je puisse continuer de le lire avec mes élèves!

... Et même Ziegler! Lequel dit lui aussi un petit nombre de choses tout à la fois incontestables et irrecevables! Alors on chipote sur les détails. Alors — et jusque dans DP! — on parle de son regard "ethnocentrique", de son regard "froid", de son regard "blanc" (serait-il préférable qu'il soit "noir"?): "Malgré l'évocation (...) de la misère dans ce qu'elle a de plus atroce, c'est une Afrique intellectuelle, d'intellectuels qu'évoque Ziegler", un continent "qui pour lui ne semble pouvoir exister par lui-même, hors de sa soumission à l'ordre capitaliste ou à son double inversé, le marxisme". Ca veut dire quoi? En vérité, l'épithète d'"intellectuel" prise dans un sens dépréciatif, on la rencontrait jusqu'ici surtout dans *La Nation!* Mais lisez plutôt *Main Basse sur l'Afrique!*

J.C.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

3 DECEMBRE

# non A L'ELEVAGE DES POULETS EN BATTERIE





## Croissance et emploi : divorce en vue

A l'heure où certains journaux commencent à tenir une chronique régulière de la "crise", en mettant en évidence les licenciements, les mise en chômage, les fermetures d'ateliers annoncés par les entreprises (et pour une information donnée à la presse, combien de décisions dramatiques tuées ou camouflées ?), le débat public sur les "solutions" envisageables ou envisagées pour résoudre les problèmes posés par les industries en voie de disparition dans notre pays brille toujours par son absence (c'est à peine si on constate que les plus "révolutionnaires" se contentent d'appeler à un engagement accru de l'Etat dans les régions sinistrées).

La gauche du reste ne se signale pas par l'abondance de ses propositions, ni même par celle de ses analyses (théoriques). C'est pourquoi il n'est pas trop tard pour signaler les quelque quatre-vingts lignes publiées par le secrétaire de l'Union syndicale suisse Beat Kappeler dans "La Vie économique" d'octobre (adresse utile : case postale 2170, 3001 Berne) sous le titre "Croissance et emploi".

Sous le couvert de régler leur compte aux experts de l'OCDE (rapport McCracken) qui prétendent, opérant en quelque sorte un "choix de société" pour les autres, "fixer des taux de croissance en décimales et si possible de manière différenciée pour les divers pays et régions alors que les impondérables, jusqu'à présent, ont toujours réfuté de telles précisions", l'auteur jette quelques points de repères qui pourraient bien être des bases pour une approche renouvelée des problèmes de l'emploi par les organisations de travailleurs.

Beat Kappeler, faisant le pari de "rester un peu plus près des réalités" que les dits experts, s'attaque au couple croissance-plein emploi, tenu généralement jusqu'ici comme indissocia-

ble ("le principal souci des revendications en matière de croissance est généralement le maintien du niveau de l'emploi"). Et de noter que dans notre pays, plus encore qu'ailleurs, on ne dispose pas des "leviers précis" qui permettraient de provoquer les bonds souhaités de la croissance; de souligner que "le rendement du travail devrait être influencé par des fluctuations qui dissocient dans une certaine mesure le marché du travail et les hausses de la croissance économique": "en raison de la situation incertaine de ces dernières années, il est en effet probable que les entreprises gardent leur personnel de base d'une part, et d'autre part qu'elles ne procéderont pas immédiatement à de nouveaux engagements si les réserves de travail s'améliorent".

Alors, agir ailleurs et autrement? Le secrétaire de l'Union syndicale suisse plaide pour une politique de réduction de la durée du travail "en tant qu'instrument capable d'influencer le potentiel de main d'œuvre"; bref, on favoriserait la dissociation de la croissance et de l'emploi en mettant au point "rapidement" un programme de réduction de la durée hebdomadaire du travail, de prolongation des vacances, de retraite à la carte, de congés-éducation...

### BAGATELLES

Le nouveau "Berner Zeitung" publie des annonces dans la presse publicitaire, en mettant en évidence qu'il occupera la troisième place du point de vue du tirage, après "Blick" et "Tages Anzeiger" mais avant "Basler Zeitung" (110 000 exemplaires) et "24-Heures" (101 000 exemplaires). La "NZZ" (109 000 exemplaires) a-t-elle été volontairement oubliée ou voulait-on faire un geste à l'égard de la Suisse romande?

\* \* \*

Une revue destinée aux jeunes, "Schweizer Jugend" a publié un numéro sur les médias. Pour illustrer un article sur le prix d'un jour-

nal, le rédacteur s'est adressé à plusieurs éditeurs qui ont refusé de donner les renseignements. Deux réponses positives ont été recueillies. "Der Bund" (Berne), tirage 58 000 exemplaires, indique un coût de 60 000 francs par jour. Le "Werdenberger & Obertoggenburger" (Buchs SG), tirage 7710 exemplaires, dépense 8133 francs par jour pour la fabrication du journal. Pour le journal saint-gallois, comme pour d'autres journaux, 25 pour cent des recettes proviennent des abonnements et 75 pour cent de la publicité.

\* \* \*

Titre publicitaire: "Hier zeigt Ihnen die Basler Zeitung, en quelle mesure profonde il se sent eng verbunden avec la vie culturelle und geistig de la Suisse romande." Faut-il traduire? La "Basler Zeitung" a chargé l'agence GGK de lui préparer une campagne publicitaire. C'est, comme beaucoup de travaux de cette agence, un feu d'artifice. La page publicitaire au titre bilingue présente la série intitulée "Portraits aus der Romandie". Les personnalités citées ont été notamment Hermann Hauser — der Monsieur de la Baconnière —, Zouc, Michel Viala, Walter Weideli, Maurice Chappaz, François Simon et Jean Piaget.

\* \* \*

Au Moyen-Age les autorités lausannoises protégeaient les consommateurs. Nous lisons dans l'introduction de Jean-François Poudret de l'ouvrage de Danielle Anex-Cabanis sur "La vie économique à Lausanne au Moyen-Age": "La police du commerce est marquée par deux traits caractéristiques. D'une part, une réglementation abondante, pointilleuse, qui tend à assurer la meilleure qualité au meilleur prix et à avantager les consommateurs par rapport aux revendeurs, les "cossons". D'autre part, l'absence d'organisation professionnelle: les métiers, des bouchers aux avocats en passant par les boulangers, ne sont pas organisés en corporations, mais groupés en confréries au but religieux ou charitable. Ainsi la réglementation de la qualité et des prix émane-t-elle du seigneur-évêque et, dans une moindre mesure, à la fin du Moyen-Age, de la ville."